

# Deux victimes de la Terreur

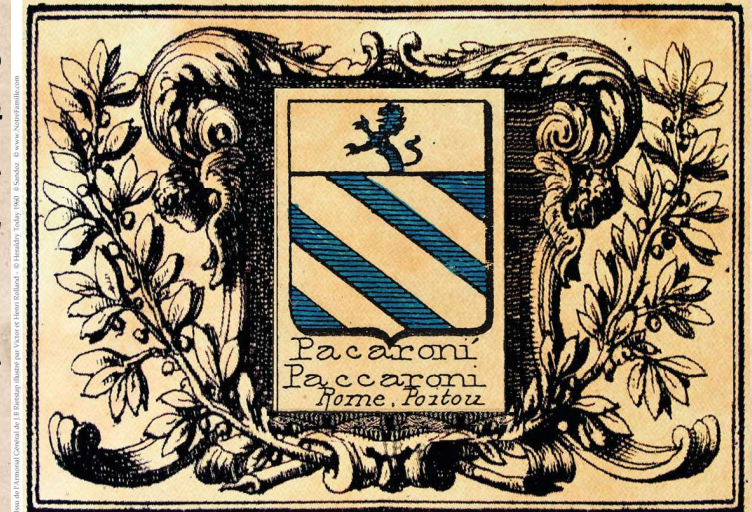
« La levée de 300 000 hommes décrétée par la Convention en mars 1793 entraîne des soulèvements. À Usson, 24 hommes doivent être trouvés et aucun volontaire ne s'inscrit. Les hommes âgés de 25 à 40 ans, célibataires ou veufs sans enfants, sont convoqués pour établir une liste. Un tirage au sort est ensuite prévu.

Jean-Baptiste Cuirblanc demande à ce que lui ou son frère soit inscrit mais pas les deux compte tenu qu'ils ont en charge de nombreux petits frères.

Ce type de dispense n'était pas prévu par les révolutionnaires. Jean-Baptiste Cuirblanc se révolte et encourage les autres conscrits à ne pas tirer au sort.

Georges Pasqueron de Fontmervault refuse aussi d'être tiré au sort, mais accepte d'être enrôlé à condition que leurs chefs dans la garde nationale, partent avec eux. Sa requête montre des inégalités : des exemptions sont accordées aux officiers de la garde nationale alors que par ailleurs on refuse une dispense pour raison de famille.

La rébellion gronde et les autorités attendent des renforts pour mater les meneurs. La troupe républicaine procède aux arrestations de treize jeunes gens. Jean-Baptiste Cuirblanc et Georges Pasqueron de Fontmervault sont condamnés à mort. La sentence est exécutée le 29 mars 1793 à Poitiers .»



Blason de la famille Pasqueron de Fontmervault  
Site Généalogie